

**ALGERIE TELECOM SPA**  
**DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS RELIZANE**

REF : DOT/SDT/DRA/18/2024

Relizane : 01/07/2024

MONSIEUR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL DES TELECOMMUNICATIONS DE  
RELIZANE

A Monsieur BENKABOUCHE MOHAMED MOUNIR  
Cité La gare N°03 Relizane

**Objet :** 1<sup>ER</sup> Mise en demeure

Dans le cadre de l'exécution du contrat N° 64/2024 ayant pour objet la réalisation des travaux de distribution ODN, et suite à l'ordre de service de démarrage des travaux N° 63 du 21/04/2024 ODN Cite 130 Logts Mkhanef Djdiouia ET Cite 80 Logts Lpa Chaib Bourass Djdiouia il a été constaté :

- **Refus de Notification d'ODS de Reprise des travaux.**
- **Refus de Récupération du matériel FTTH du Magasin.**

Pour cela, votre entreprise est mise en demeure afin de prendre toutes les dispositions et de remplir les engagements contractuels dans un délai de Huit (08) jours.



**Le Directeur**

Salim DJIBELLI